

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (37)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle DEMARIA (2)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, Monsieur Pascal CADIER (2)

GUERCHEVILLE : *Monsieur Didier LALOUÉ représentant M. Gilles AUGÉ* (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)

NANTEAU SUR ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Christian BRUNET, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Michelle HERRMANN, Monsieur Gérard JOUE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME (13)

ORMESSON : Monsieur Alain POURSIN (1)

RUMONT : *Monsieur Jean-Martial BERTRAND représentant Monsieur Patrick PRUD'HOMME* (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Anne-Marie CHEVRE, Madame Thérèse DAMEME, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Madame Arlette PATRON, Monsieur Guy PEGAZ-FIORNET, Monsieur Daniel ROUSSEAU (7)

VILLIERS SOUS GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (5)

Monsieur François-Xavier DUPERAT donne pouvoir à Monsieur Vincent MEVEL

Monsieur Benoît OUDIN donne pouvoir à Monsieur Bernard RODIER

Monsieur Didier CHASSAIN donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Didier BOULAY donne pouvoir à Monsieur Philippe CHALMETTE

Madame Valérie LACROUTE donne pouvoir à Monsieur Bernard COZIC

Absents et excusés : (5)

Messieurs Eric JAIRE, Jean-Marc CHAMPNIERS, Jacques NAVE et Mesdames Laurence BLAUDEAU, Nacira LATRECHE

Le Président et le conseil communautaire du Pays de Nemours ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de M. Jean-Pierre GERBIER, nous présentons nos sincères condoléances à ses proches.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Bernard RODIER désigné, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion publique du 14 mars 2019.

2. Compte de gestion 2018 – Budget principal CCPN

Considérant que le résultat de l'exercice est un déficit de 288 468,77 €.

Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de - 247 458,44 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du Budget principal de la CCPN pour l'exercice 2018 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

APPROUVE le compte de gestion du Budget principal de la CCPN pour l'exercice 2018 établi par le Trésorier Principal ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte de gestion du Budget principal de la CCPN.

3. Compte administratif 2018 – Budget principal CCPN

Considérant que l'analyse du Compte administratif 2018 permet de constater les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 17 850 846,01 €

Recettes : 17 553 447,67 €

Résultat brut de fonctionnement : déficit de 297 398,34€

Résultat du Syndicat du Ru du Bignon 8 929,57

Déficit global de fonctionnement 288 468,77

Investissement :

Dépenses : 2 843 099,82 €

Recettes : 3 097 095,21 €

Déficit d'investissement 306 962,69 €

(Tient compte du déficit cumulé 560 958,08 €)

Résultat du Syndicat du Ru du Bignon 32 551,64

Déficit d'investissement 274 411,05

Restes à réaliser :

Dépenses : 499 743,10 €

Recettes : 815 164,48 €

Excédent global d'investissement 41 010,33 €

Le résultat de clôture de l'exercice est de - 247 458,44 €

Le Président étant sorti de la salle,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver le Compte Administratif du Budget principal de la CCPN 2018.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4. Affectation du résultat 2018 – Budget principal CCPN

Considérant qu'en 2018 :

- A. 3 097 095,21€ de recettes d'investissement – 2 843 099,82€ de dépenses d'investissement
= **solde positif de 253 995,39€**
- B. 499 743,10€ de dépenses en restes à réaliser – 815 164,48 de recettes en restes à réaliser
= **solde positif de 315 421,38€**
- C. Déficit de l'année précédente : **560 958,08€**
- D. Reprise du résultat du Syndicat du Ru du Bignon suite à son intégration au budget de la communauté de communes = **Solde positif de 32 551,64 €**

Solde cumulé A – B + C + D = Excédent de 41 010,33€

1) Solde cumulé en fonctionnement

A. Solde d'exécution de l'année N :

17 553 447,67€ en recettes – 17 850 846,01€ en dépenses = **solde négatif de - 297 398,34€**

B. Solde de l'année N-1 : **0€**

C. Reprise du résultat du Syndicat du Ru du Bignon suite à son intégration au budget de la communauté de communes = **Solde positif de 8 929,57**

Solde négatif= cumulé A - B + c= - 288 468,77€ (solde à reporter)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES N	2 843 099,82
RECETTES N	3 097 095,21
SOLDE EXECUTION NET N	253 995,39
001 EXERCICE N-1	-560 958,08
SOLDE EXECUTION CUMULE	-306 962,69
RESTES A REALISER INVT N	315 421,38
SOLDE RU DU BIGNON	32 551,64
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	41 010,33
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	17 850 846,01
RECETTES	17 553 447,67
SOLDE RU DU BIGNON	8 929,57
SOLDE EXECUTION N	-288 468,77
RESULTAT ANTERIEUR 002 CA N-1	0,00
DEFICIT A REPORTER D 002	-288 468,77

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de reporter le résultat de fonctionnement 2018 soit -288 468,77€ à la section de fonctionnement (dépenses) au compte 002.

5. Modification du tableau des amortissements

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les modifications et durées d'amortissement proposées selon le tableau ci-dessous :

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Amortissable		Durée d'Amortissement
		OUI	NON	
202	Documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	X		10
2031	Frais d'études (non suivi de travaux)	X		5
2032	Frais de recherche et de développement	X		5
2033	Frais insertion (non suivi de travaux)	X		5
204111 à 204421	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers matériels ou études	X		5
204112 à 204422	Subventions d'équipement versées pour le financement de bâtiment et d'installations	X		10
204113 à 204423	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	X		20
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	X		5
2088	Autres immobilisations incorporelles	X		5
2111 à 2118	Terrains		X	
2121 à 2128	Agencements et aménagements de terrains		X	
2131	Bâtiments publics		X	
2132	Immeubles de rapport	X		30
2135	Installation générales, agencements, aménagements des constructions		X	
2138	Autres constructions		X	
214	Constructions sur sol d'autrui		X	
2151	Réseaux et voirie		X	
2152	Installations de voirie		X	
2153	Réseaux divers		X	
2156	Matériel et outillage d'incendies et de défense civile	X		15
2157	Matériel et outillage de voirie	X		15
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	X		5
216	Collections et œuvres d'art		X	
217	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		x	
2181	Agencements et aménagements divers	X		15
2182	Matériel de transport véhicules	X		7
2183	Matériel de bureau et informatique	X		5
2184	Mobilier	X		10
2188	Autres immobilisations corporelles	X		10

AUTORISE le Président à mettre en œuvre ce dispositif à partir du 1^{er} janvier 2019.

6. Budget primitif 2019 – Budget principal CCPN

Considérant que le Budget Primitif 2019 comprend l'affectation des résultats 2018 et s'équilibre, tant en fonctionnement qu'en investissement, comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses :	18 704 049,81 €
Recettes :	18 704 049,81 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses :	2 465 240,28 €
Recettes :	2 465 240,28 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à **3 voix CONTRE** (Messieurs Christian Peutot et Volkan ALGUL et Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN), **8 ABSTENTIONS** (Messieurs Daniel HELFRICH, Frédéric BAURY-SAILLY, Jean-Luc MATEO-SANS, Guy PEGAZ-FIORNET, Philippe CHALMETTE, Didier BOULAY (ayant donné pouvoir) et Mesdames Michèle DEMARIA et Michelle HERRMANN) **et 31 voix POUR**,

APPROUVE le Budget primitif 2019 du budget principal de la CCPN.

7. Taux de fiscalité directe locale 2019

Considérant que le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 ont mis en évidence la nécessité de rééquilibrer structurellement la section de fonctionnement, en instaurant un taux intercommunal de taxe foncière sur les propriétés bâties. Jusqu'à ce jour ce taux était à zéro.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **1 voix CONTRE** (Monsieur Christian PEUTOT), **10 ABSTENTIONS** (Mesdames Michèle DEMARIA, Michelle HERRMANN et Anne-Isabelle PAROISSIEN et Messieurs Daniel HELFRICH, Frédéric BAURY-SAILLY, Jean-Luc MATEO-SANS, Guy PEGAZ-FIORNET, Volkan ALGUL, Philippe CHALMETTE et Didier BOULAY (ayant donné pouvoir) **et 31 voix POUR**

ADOpte les taux suivants pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation :	7.78%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1.90%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1.99%
Cotisation foncière des entreprises	19.73%

8. Fixation des taux TEOM 2019

Vu les éléments communiqués respectivement par le SMETOM, le SIRTOM du Sud-Francilien et le SITOMAP,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **DECIDE** d'adopter les taux de TEOM suivants pour 2019 :

SMETOM :

ZONES	COMMUNES	TAUX
Zone 1	BAGNEAUX SUR LOING	15,20%
	CHEVRAINVILLIERS	
	DARVAULT	
	FAY LES NEMOURS	
	GUERCHEVILLE	
	GREZ SUR LOING	
	MONCOURT FROMONVILLE	
	ORMESSON	
VILLIERS SOUS GREZ		
Zone 3	SAINT PIERRE LES NEMOURS	14,20%
Zone 4	NEMOURS	13,70%

SIRTOM du Sud Francilien :

COMMUNES	TAUX
CHATENOY	11,35 %
GARENTREVILLE	11,25 %
LARCHANT	9,85 %
AMPONVILLE	10,75 %
BURCY	11,45 %
FROMONT	10,55 %
RUMONT	10,55 %

SITOMAP :

Boulancourt, Nanteau sur Essonne, Buthiers :

Taux unique 14,92%

9. Compte de gestion 2018 – Budget annexe ZAE « Secteur C »

Considérant que le résultat de l'exercice est un excédent d'investissement de 159 491,70€.

Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 159 491,70€.

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux de notre Compte Administratif.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion du Budget annexe « Secteur C » pour l'exercice 2018 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

APPROUVE le compte de gestion du Budget annexe « Secteur C » pour l'exercice 2018 établi par le Trésorier Principal ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte de gestion du Budget annexe « Secteur C ».

10. Compte administratif 2018 – Budget annexe ZAE « Secteur C »

Considérant que l'analyse du Compte administratif 2018 permet de constater les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses :	30 051,21 €
Recettes :	1 275 553,11 €
Résultat brut de fonctionnement :	0 €

(Tient compte du déficit cumulé de 1 245 501,90 €)

Investissement :

Dépenses :	1 086 010,83 €
Recettes :	1 245 501,90 €
Résultat brut d'investissement : excédent de :	159 491,07 €
Le résultat de clôture de l'exercice est de	159 491,07 €

Le Président étant sorti de la salle,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Secteur C » 2018.

11. Report des résultats 2018 – Budget annexe ZAE « Secteur C »

Considérant qu'en 2018 :

- A.** 1 245 501,90€ de recettes d'investissement – 1 086 010,83€ de dépenses d'investissement = **solde positif de 159 491,07€**
- B.** 0€ en restes à réaliser = **solde de 0€**
- C.** Résultat de l'année précédente : **0€**

Solde cumulé A – B + C = Excédent 159 491,07€

2) Solde cumulé en fonctionnement

- A.** Solde d'exécution de l'année N :

0€ en recettes – 1 245 501,90€ en dépenses = **solde négatif de -1 245 501,90€**

- B.** Solde de l'année N-1 : **0€**

Solde positif cumulé A - B = 1 245 501,90€ (solde à reporter)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES N	1 086 010,83
RECETTES N	1 245 501,90
SOLDE EXECUTION NET N	159 491,07
001 EXERCICE N-1	0
SOLDE EXECUTION CUMULE	159 491,07
RESTES A REALISER INVT N	0
EXCEDENT INVT	159 491,07
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	30 051,21
RECETTES	1 275 553,11
SOLDE EXECUTION N	1 245 501,90
RESULTAT ANTERIEUR 002 CA N-1	-1 245 501,90
RESULTAT A REPORTER	159 491,07

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de reporter le résultat d'investissement de l'exercice 2018, soit 159 491,07€ au 001.

12. Budget primitif 2019 – Budget annexe ZAE « Secteur C »

Considérant qu'en dépenses de fonctionnement, on trouve les dépenses suivantes :

- 50 000€ en provision pour travaux ;
- 149 500€ qui seront reversé au budget principal
- 14 107,59€ ICNE;
- 150 883,48€ (mouvement d'ordre) – variation des stocks
- 14 107,59€ (mouvement d'ordre) lié aux ICNE

Soit un total de 378 598,66€.

En recettes de fonctionnement :

- 205 000€ de ventes de terrains ;
- 159 491,07€ (mouvement d'ordre) – variation des stocks
- 14 107,59 € (mouvement d'ordre) lié aux ICNE

Soit un total de 378 598,66€.

En dépenses d'investissement, on trouve les dépenses suivantes :

- 159 491,07€ (mouvement d'ordre) – variation des stocks
- 73 746,29€ remboursement capital de l'emprunt ;
- 45 501,90 remboursement avance du budget principal

Soit un total de 278 739,26€.

En recettes d'investissement uniquement les restes à réaliser de 2017:

- 159 491,07€ Solde d'exécution positif 2018
- 150 883,48€ (mouvement d'ordre) – variation des stocks

Soit un total de 310 374,55€.

On constate un déséquilibre de la section d'investissement mais celui-ci est autorisé du fait puisqu'il y a plus de recettes que de dépenses

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
APPROUVE le Budget primitif 2019 du budget annexe « Secteur C ».

13. Compte de gestion 2018 – Budget annexe ZAE « Le camps »

Considérant que le résultat de l'exercice est un excédent d'investissement de 3 407,85 €.

Considérant que le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de 3 407,85 €.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion du Budget annexe « Le camps » pour l'exercice 2018 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

APPROUVE le compte de gestion du Budget annexe « Le camps » pour l'exercice 2018 établi par le Trésorier Principal ;

DONNE ACTE de la présentation du Compte de gestion du Budget annexe « Le camps ».

14. Compte administratif 2018 – Budget annexe ZAE « Le camps »

Considérant que l'analyse du Compte administratif 2018 permet de constater les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : (rattachement)	0,00 €
Recettes :	70 124,33 €
Résultat brut de fonctionnement : résultat de (Tient compte de l'excédent cumulé – 70 124,33 €)	0,00 €

Investissement :

Dépenses :	66 716,48 €
Recettes :	70 124,33 €

Restes à réaliser : (Investissement)

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Résultat brut d'investissement : excédent de :	3 407,85 €

Le résultat de clôture de l'exercice est de 3 407,85 €

Le Président étant sorti de la salle,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Le camps » 2018.

15. Report des résultats 2018 – Budget annexe ZAE « Le camps »

Considérant qu'en 2018 :

- A.** 70 124,33€ de recettes d'investissement – 66 716,48€ de dépenses d'investissement = **solde de 3 407,85€**
- B.** 0€ en restes à réaliser = **solde de 0€**
- C.** Résultat de l'année précédente : **0€**

Solde cumulé A – B + C = Excédent 3 407,85€

3) Solde cumulé en fonctionnement

A. Solde d'exécution de l'année N :

70 124,33€ en recettes – 0€ en dépenses = **solde positif de 70 124,33€**

B. Solde de l'année N-1 : **-70 124,33€**

Solde cumulé A - B = 0€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES N	66 716,48
RECETTES N	70 124,33
SOLDE EXECUTION NET N	3 407,85
001 EXERCICE N-1	0
SOLDE EXECUTION CUMULE	3 408,85
RESTES A REALISER INVT N	0
EXCEDENT INVT	3 407,85
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	0
RECETTES	70 124,33
SOLDE EXECUTION N	70 124,33
RESULTAT ANTERIEUR 002 CA N-1	-70 124,33
RESULTAT A REPORTER	3 407,85

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE de reporter le résultat d'investissement de l'exercice 2018, soit 3 407,85 € au 001.

16. Budget primitif 2019 – Budget annexe ZAE « Le camps »

Considérant qu'en dépenses de fonctionnement, on trouve les dépenses suivantes :

- 13 407,85€ en provision pour travaux ;
- Soit un total de 13 407,85€.**

En recettes de fonctionnement :

- 10 000€ de ventes de terrain
 - 3 407,85€ (mouvement d'ordre) – variation des stocks
- Soit un total de 13 407,85€.**

En dépenses d'investissement (mouvement d'ordre), on trouve les dépenses suivantes :

- 3 407,85€ variation des stocks
- Soit un total de 3 407,85€.**

En recettes d'investissement :

- 3 407,85 € Solde d'exécution positif 2018 ;
- Soit un total de 3 407,85€.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le Budget primitif 2019 du budget annexe « Le Camps ».

17. Centre aquatique – Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'en vue de l'ouverture du bassin extérieur du Centre aquatique Aquasud 77 pour la période estivale, il est nécessaire de renforcer l'effectif déjà en place, en recrutant :

Du 10 juin au 1^{er} septembre 2019 :

- 1 emploi d'Agent de clientèle - Temps complet - Grade d'adjoint administratif territorial
- 4 emplois d'Agent d'entretien - Temps complet - Grade d'adjoint technique territorial
- 4 ou 5 emplois de Surveillant de baignade (BNSSA) - Temps complet - Grade d'Opérateur territorial des APS
- 1 ou 2 emploi de Maître-nageur Sauveteur (BEESAN ou BPJEPS) - Temps complet - Grade d'Educateur territorial des APS

Considérant que les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à 1 ABSTENTION** (Monsieur Daniel VILLAUME)
et 41 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

DIT QUE les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2019 de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

18. Ecole de la 2^{ème} chance – Signature d'une convention d'objectifs 2019

Considérant que les résultats de E2C77 sont indéniables, notamment au regard d'un public en grande difficulté, il est proposé à l'assemblée de renouveler pour 2019 notre convention sur la base de 10 stagiaires et 1 000€ par stagiaire soit 2 stagiaires de plus qu'en 2018.

Pour information, l'E2C77 a accueilli en 2018 :

- 14 jeunes de la CCPN dont :
 - 7 sont toujours en parcours à ce jour,
 - 3 ont connu une sortie positive/emploi,
 - 1 a été réorienté.

- 6 communes de la CCPN ont été concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'association Ecole de la 2^{ème} chance 77, le projet de convention à intervenir.

19. EPAGE du Bassin du Loing – Modification des statuts

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver la modification statutaire de l'EPAGE du Bassin du Loing dans son article 9 sur le paragraphe traitant du quorum.

20. Aide financière à destination des porteurs de projet d'hébergement touristique – Mise en place d'éco-conditionnalités

Considérant que chaque porteur de projet devra mettre en place au moins 5 éco-conditionnalités dont trois dites « faciles » (colonne de gauche) et deux dites « plus contraignantes » (colonne de droite).

<i>Choisir 3 écoconditionnalités dans la liste ci-dessous</i>	<i>Choisir 2 écoconditionnalités dans la liste ci-dessous</i>
1) Mise en place d'éclairage basse consommation (type LED)	1) Performance d'isolation des menuiseries extérieures (double ou triple vitrage)
2) Installation d'équipements électriques de type classe A	2) Eclairage par détection de présence ou minuterie dans les parties communes ou extérieures
3) Installation de régulateurs de débit d'eau et chasse d'eau 3/6 litres	3) Dispositif de ventilation ou de régulation performant (système double flux, puit candien)
4) Mise à disposition de poubelles pour le tri des déchets, selon les possibilités locales	4) Utilisation de sources d'énergie renouvelable pour la production de chaleur et/ou d'électricité (bois, solaire, géothermie)
5) Utilisation de produits "éco-labellisés" pour l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs	5) Non recours à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques pour l'entretien des abords
6) Envoi par mail privilégié de la documentation + mise en place d'un affichage incitant au respect de l'environnement pour la clientèle (économie d'énergie, d'eau,...)	6) Récupération des eaux de pluies et double système interne pour l'utilisation de l'eau (l'eau potable, les eaux de pluie)
	7) Pratique du compostage ou utilisation de compost pour l'amendement des abords
	8) Installation de mobilier en bois certifié PEFC, FSC ou équivalent
	9) Respect de la RT 2012 sur le neuf; BBC rénovation sur l'existant et affichage de l'étiquette énergétique
	10) Utilisation de techniques et de matériaux d'éco-construction - exemple de matériaux bio-sourcés (pour l'ossature, l'isolation, menuiserie, peintures, revêtements,...)

Considérant que cette liste d'éco-conditionnalités reste exhaustive et le porteur de projet peut en soumettre de nouvelles à la CCPN ; chaque dossier sera alors examiné au cas par cas par la Commission Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de compléter les délibérations précédentes liées à la mise en place de primes intercommunales à l'hébergement touristique avec les conditions citées ci-dessus et d'inclure dans les travaux ou les aménagements la mise en place obligatoire d'éco-conditionnalités.

21. Autorisation de cession des parcelles ZL88 et ZL90 entre Aménagement77 et Pitch promotion

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la cession par Aménagement 77 au profit de PITCH Promotion des parcelles ZL 88 et ZL 90, d'une surface totale d'environ 586m², au prix d'un euro.

22. Hôpital sud77 – Promesse de vente - Cession de terrains - EHPAD

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

CEDE à l'hôpital Sud 77, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, les terrains cadastrés AD 600 et AD 601 localisées sur la commune de Nemours :

Section cadastrale	N°	Surface cadastrale
AD	600	3 567 M ²
AD	601	2 333 M ²
TOTAL		5 900 M²

(D'une surface totale de 5 900 m² environ), au prix de 350 000 € HT et hors frais.

APPROUVE le prix à payer par l'acquéreur soit de 420 000€ TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 350 000.00 € et une taxe sur la valeur ajoutée égale à 70 000 €),

FIXE ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,

PRECISE que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

23. Zones d'Activités Economiques Secteur C– Vente de terrains – Lot 12a-12b-13a (voir plan en dernière page)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

CEDE à la SCI Diabolo Fraise 37 avenue Carnot 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours représentée par Monsieur Duarte, ou à toute société qu'il désignera, les lots 12A, 12B et 13A (d'une surface totale de 3 973 m² environ), sur la ZAE du secteur C, à Nemours 77140, au prix de 31 € HT/m², afin d'y développer son activité,

APPROUVE le prix à payer par l'acquéreur soit de 147 795.60 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 123 163.00 € et une taxe sur la valeur ajoutée égale à 24 632.60 €),

FIXE ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,

PRECISE que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

INFORMATION AU CONSEIL : Mise à disposition de M. Jérôme PAILLARD, à hauteur de 20% de son temps de travail, à compter du 1^{er} juin 2019 au sein du SMEP Nemours-Gâtinais.

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

Bernard RODIER



Le Président,

Vincent MEVEL



